

Compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mai à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire.

Étaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, MMES BARBÉ Cécile, BRAGA Nathalie, GOUPIL Séverine, PREVEAU Christel, MM. BADIER Jacques et ROULEAU Christian.

Absent(e) : Mme DURUP Marlène, Jacqueline SIEGWALD ayant donné procuration à BARBÉ Cécile

A été nommé secrétaire de séance : Jacques BADIER

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 étant approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

1. Vote des subventions

Plusieurs demandes de subventions ont été reçues en mairie. Après étude de ces derniers, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs Pompiers du Breil sur Mézize	200,00 €
Amicale des Ecoles du SIVOS Nuillé, Soultré, Ardenay	700,00 €
Anciens combattants d'Afrique du Nord - Le Breil	100,00 €
Anciens Combattants - Ardenay sur Mézize	100,00 €
ASCA GYM	250,00 €
CFA BTP	100,00 €
CFA Coiffure	50,00 €
Foyer Socio Educatif - Collège de Bouloire	90,00 €
La Troupe	150,00 €
La Merizette	1 100,00 €
Le Club des entreprises du Gesnois Bilurien	100,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
SARTH72	100,00 €
Société Musicale du Breil	75,00 €
UNSS Collège Guillaume Applonaire - Bouloire	75,00 €
Union Sportive Breilloise	105,00 €
Caisse des Ecoles - Ardenay sur Mézize	1 400,00 €
Comice Agricole Cantonal	70,00 €
Total	4 865,00 €

Une subvention au budget du CCAS est prévue au budget primitif 2022 au compte 6748 d'un montant de 3 000 euros. **Le conseil municipal après délibération confirme cette décision et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le versement de cette subvention au budget du CCAS.**

Le centre social LARES va prochainement nous envoyer la demande de paiement de la contribution de la commune au fonctionnement du centre social. Les mairies partenaires doivent payer à hauteur de 9€/habitant. **Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à payer cette subvention à réception de la demande paiement.**

2. Validation de la proposition de prix pour la réfection de la cour

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de l'enrobé de la cour de l'école. Il s'agit de deux solutions techniques différentes :

- L'entreprise BTPI Centre propose un dallage en béton poreux dont le devis et les exemples de réalisation sont dans le dossier annexe pour un montant 33 433.99 € TTC (attention en réalité les travaux ne concernent que 470 m² et non 594 m²), le montant serait donc moins élevé).
- L'entreprise PIGEON propose un enrobé bitume standard pour un montant de 15 596.42 € TTC

Après étude des propositions de prix et délibération, le conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise PIGEON pour les travaux de réfection de la cour de l'école et demande à Monsieur le Maire de signer le devis correspondant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

3. Tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives (12 et 19 juin 2022)

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022, le planning de la tenue du bureau de vote est le suivant :

<i>08h00 – 10h30</i>	<i>10h30 – 13h00</i>	<i>13h00 – 15h30</i>	<i>15h30 – 18h00</i>
André PIGNÉ	Nathalie BRAGA	Cécile BARBÉ	André PIGNÉ
Jacques BADIER	Séverine GOUPIL	Marie-Paule MELQUIOND	Jacqueline SIEGWALD
Nathalie BRAGA	Christian ROULEAU	André PIGNÉ	Christel PREVEAU

19/06/2022

<i>08h00 – 10h30</i>	<i>10h30 – 13h00</i>	<i>13h00 – 15h30</i>	<i>15h30 – 18h00</i>
André PIGNÉ	Nathalie BRAGA	Cécile BARBÉ	André PIGNÉ
Jacques BADIER	Séverine GOUPIL	Marie-Paule MELQUIOND	Jacqueline SIEGWALD
Christel PREVEAU	Christian ROULEAU	Annick GAULUPEAU	Nathalie BRAGA

4. Agrandissement de l'agglomération sur la RD357 et le RD52

Dans le cadre d'une rencontre entre les élus du SIVOS et le Président du Conseil Départemental à propos de la « dangerosité » du carrefour entre la RD52 et la RD357 notamment pour les traversées du bus scolaire, Monsieur Le Mener a proposé d'englober cette zone dans l'agglomération d'Ardenay sur Mérisse pour faire baisser la vitesse à 50 km/h.

Après échange avec les services du Conseil Départemental et l'Etat, les nouveaux points de référence ont été définis. L'agglomération s'étendra donc sur la RD52 et sur la RD357 intégrant la Butte, les limites d'agglomération sont complétées comme suit :

- Extension de l'agglomération sur la RD52 jusqu'au PR18+140
- Intégration de « la Butte d'Ardenay » sur la RD357 dans le périmètre de l'agglomération entre les points PR30+950 et PR31+195

Après étude de la proposition, et discussion du projet dans sa globalité, le conseil municipal décide l'extension de l'agglomération sur la RD357 et la RD52 selon les modalités exposées et autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté correspondant.

5. Décisions du maire

DECISION 2022-014 : Achat de fournitures administratives – SOMADO – 150.96 €

DECISION 2022-015 : Prestations diverses

- RACINE ELAGAGE – Nettoyage du parc à jeux – 1368.00 €
- GARAGE DEPUSSAY – Réparation du tracteur – 2198.58 €
- GARAGE DEPUSSAY – Réparation de la remorque – 931.57 €
- ETS VIVET GUILLAUME – Broyage des végétaux au champ de la Morinière – 1920.00 €
- DELANDE PERE ET FILS – Réparation de l'EP La Butte – 869.56 €

DECISION 2022-016 : Achat de fournitures et produits d'entretien – ORAPI – 1096.53 €

DECISION 2022-017 : Achat de fournitures administratives – GROUPE DELTA OUEST - 188.30 €

DECISION 2022-018 : Demande de financement au conseil régional au titre du soutien à la réalisation énergétique des bâtiments publics

DECISION 2022-019 : Feu d'artifice 2022 - PLEIN CIEL PYROTECHNIE – 3250.00 €

6. Questions diverses

- ✓ Revalorisation du salaire minimum des agents
- ✓ Organisation du feu d'artifice
- ✓ Réunion d'information et de concertation concernant les riverains de la Butte le 23 mai à 18h00.

➤ **Le prochain conseil municipal est fixé le 13 juin 2022 à 18h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00